

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS1349

présenté par

Mme Janvier, M. Bouyx, M. Matras, Mme Piron, M. Blanchet, M. Sorre, M. Baichère,
M. Cazenove, M. Perea, M. Fiévet et M. Buchou

AVANT L'ARTICLE 6

Dans le titre du chapitre III du titre I^{er}, après le mot :

« ville »,

insérer les mots :

« , le secteur médico-social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour mettre en cohérence le titre du Chapitre et l'objectif N°1 de l'article 6 : Faciliter la diversification des activités entre l'activité hospitalière publique, des activités partagées entre structures de santé ou médico-sociales et un exercice libéral. Le titre du chapitre III modifié serait le suivant : « Fluidifier les carrières entre la ville, le secteur médico-social et l'hôpital pour davantage d'attractivité ».